

# ACTION URGENTE

## UN JOURNALISTE IRANIEN EN DÉTENTION ARBITRAIRE

**Le journaliste iranien Rahman Ghahremanpour a été arrêté le 1er juin 2011 sans mandat. On ignore le motif juridique de son interpellation. Cet homme semble être détenu depuis son arrestation à la prison d'Evin, à Téhéran, l'exposant au risque de subir des actes de torture ou d'autres mauvais traitements.**

**Rahman Ghahremanpour**, 35 ans, a été appréhendé le 1er juin 2011 par des agents supposés du ministère du Renseignement. Mashreq News, une agence de presse proche du gouvernement, a annoncé le 2 juillet 2011 qu'une personne, dont les initiales étaient « R. Gh. », avait été arrêtée pour espionnage. Si elle n'a pas mentionné le nom complet, les détails donnés dans l'article suggéraient qu'il s'agissait de Rahman Ghahremanpour.

Ce dernier a été interpellé en même temps que trois professeurs turcs arrivés à Téhéran le 28 mai 2011 pour participer à un séminaire. Ces trois personnes ont été arrêtées le 31 mai par les autorités iraniennes pour espionnage pour le compte des États-Unis et incarcérées à la prison d'Evin avant d'être libérées le 12 juin 2011. Rahman Ghahremanpour a assisté à des ateliers organisés par l'un de ces professeurs, portant sur les élections libres et justes, et a fait partie d'un groupe d'étude qui s'est rendu aux États-Unis pour y observer le déroulement d'une élection. Son arrestation a peut-être un lien avec ces activités.

Cet homme semble n'avoir été ni inculpé ni jugé depuis et il n'est pas autorisé à contacter un avocat. Les autorités n'ont communiqué aucune information à ses proches concernant son statut légal et son lieu de détention, malgré plusieurs demandes. On pense que Rahman Ghahremanpour a été détenu à l'isolement pendant les trois premiers mois suivant son interpellation.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en persan, en anglais ou dans votre propre langue :**

- appelez les autorités à veiller à ce que Rahman Ghahremanpour soit protégé de tout acte de torture et tout autre mauvais traitement, et qu'il puisse bénéficier de tous les soins médicaux nécessaires ;
- exhortez-les à permettre à cet homme de recevoir sans délai et de façon régulière la visite de sa famille et de l'avocat de son choix ;
- précisez que s'il a été arrêté uniquement en raison de ses activités universitaires ou journalistiques pacifiques, il s'agit d'un prisonnier d'opinion et il doit être libéré immédiatement et sans condition.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 16 AVRIL 2012 À :**

Guide suprême de la République  
islamique d'Iran

Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei  
The Office of the Supreme Leader  
Islamic Republic Street – End of Shahid  
Keshvar Doust Street, Tehran  
République islamique d'Iran

Courriel : [info\\_leader@leader.ir](mailto:info_leader@leader.ir)

Formule d'appel : *Your Excellency, / Excellence,*

Responsable du pouvoir judiciaire

Ayatollah Sadeq Larijani  
[Care of] Public Relations Office  
Number 4, 2 Azizi Street  
Vali Asr Ave., above Pasteur Street  
intersection, Tehran  
République islamique d'Iran

Courriel : [bia.judi@yahoo.com](mailto:bia.judi@yahoo.com) (Objet :

FAO Ayatollah Sadeq Larijani)

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Ministre,

**Copies à :**

Secrétaire général du Haut conseil des  
droits humains

Human rights

Mohammad Javad Larijani  
High Council for Human Rights  
[Care of] Office of the Head of the  
Judiciary, Pasteur St., Vali Asr Ave.  
South of Serah-e Jomhuri,  
Tehran 1316814737

République islamique d'Iran

Courriel : [info@humanrights-iran.ir](mailto:info@humanrights-iran.ir)

(Objet : FAO Mohammad Javad Larijani)

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

nom(s), adresse(s), n° de fax, courriel, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY**  
**INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## UN JOURNALISTE IRANIEN EN DÉTENTION ARBITRAIRE

### COMPLÉMENT D'INFORMATIONS

Rahman Ghahremanpour est le directeur du Groupe de recherche sur le désarmement au sein du Centre pour la recherche stratégique (CSR), un groupe de réflexion rattaché au Conseil de discernement. Ce Conseil est un organe créé en 1988 par décret de l'ayatollah Khomeini, afin de résoudre les conflits entre le parlement et le Conseil des gardiens, qui vérifie que la législation est conforme à la Constitution et à la loi islamique. Le site internet du CSR indique que cet organisme a été fondé en 1989 et qu'il effectue des recherches stratégiques dans divers domaines tels que les études culturelles, juridiques, politiques, sociales et internationales. Avant d'être rattaché au Conseil de discernement en 1997, le Centre était affilié au Bureau présidentiel. Il a également pour mission d'aider ce Conseil en lui fournissant des éléments pertinents comprenant des services de consultation au Guide suprême et en élaborant des politiques générales du système.

Le Dr Rahman Ghahremanpour détient un diplôme de physique décerné par l'université d'Orumiyeh, ainsi qu'un master et un doctorat en sciences politiques obtenus à l'université Shahid Beheshti, à Téhéran. Il est l'un des chercheurs du CSR et du Centre d'études stratégiques du Moyen-Orient. Il a également été le rédacteur en chef du mensuel Hamshahri Diplomatic et a travaillé pour le journal en ligne Tehran e Emrooz.

L'article 9 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel l'Iran est partie, dispose que tout individu appréhendé « sera informé, au moment de son arrestation, des raisons de cette arrestation et recevra notification, dans le plus court délai, de toute accusation portée contre lui ». En novembre 2011, dans ses Observations finales, le Comité des droits de l'homme (Nations unies), qui supervise la mise en oeuvre du PIDCP, a exprimé ses craintes concernant la durée moyenne de la détention préventive en Iran. Il a déclaré que les autorités iraniennes doivent « veiller à ce que la détention préventive ne soit pas d'une durée excessivement longue en droit et en pratique, notamment en permettant une supervision judiciaire indépendante et en autorisant les détenus à contacter un avocat sans délai ».

Nom : Rahman Ghahremanpour

Genre : homme

AU 74/12, MDE 13/012/2012, 2 mars 2012

**AMNESTY**  
**INTERNATIONAL**

